



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 18 MAI 2017

L'an Deux Mille Dix-sept, le dix-huit mai, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP

Pouvoirs :

Sylvie DEFAYE donne procuration à Brigitte CLISSON
Nora SI ZIANI donne procuration à Béatrice LARGEAU

Absences excusées : Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD

Secrétaires de séance : Gilles BERTIN, Didier GAUTIER

SOMMAIRE

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	3
2 - CRÉATION DU JEU « MOUTOWN » - PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT ENTRE LE PARC MOUTON VILLAGE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE ET L'ÉDITEUR	3
AFFAIRES FINANCIERES	4
3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016.....	4
4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016	4
5 - BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORT - VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE.....	8
6 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 SUR LE BUDGET PRINCIPAL	8
7 - REALISATION D'UN EMPRUNT GLOBALISE DE 3 000 000 € AFIN DE FINANCER LES INVESTISSEMENTS 2017.....	9
8 - AUTORISATION DE PROGRAMMES - REALISATIONS 2016	10
9 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2017	12
ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES	13
10 - EGLISE SAINT-LAURENT - RESTAURATION DE L'INTERIEUR ET DE LA FLECHE OCCIDENTALE - TRANCHE 2 DE TRAVAUX - LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE	13
AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL	15
11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL	15
MUSEE	15
12 - STAGE DECOR SUR CERAMIQUE - DETERMINATION DU MONTANT DE PARTICIPATION	15
FONCIER	15
13 - CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES D684 ET D685, SITUÉES AU LIEU-DIT « LA JOUSSELIÈRE » À AZAY-SUR-THOUET	15
AFFAIRES TECHNIQUES	16
14 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU	

EN 2016 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE	16
15 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN 2016 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE	18
SOUTIEN A LA BIODIVERSITE.....	19
16 - ADHESION A L'ASSOCIATION ABEILLE DU POITOU	19
QUESTIONS DIVERSES	20



1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur le Maire : Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique MCV n°20 :

N°	Date	Type	Prestataire	Objet	Montant HT	Durée
20	10 avril 2017	MAP A MOE	ROLLAND GALTIER	Maitrise d'œuvre pour la restauration et déplacement de l'orgue de l'Eglise St Laurent	14 004,00	5 mois

Mme LAMBERT : L'orgue installé au fond du chœur et caché par des boiseries est actuellement hors d'usage. Afin de réaliser les travaux, il faut le retirer. Il est actuellement hors d'usage car il a besoin d'être remis en état afin de bien fonctionner. Actuellement, un orgue anglais portatif est utilisé en remplacement. La DRAC a été sollicitée afin de pérenniser cet orgue anglais. Nous avons essuyé un refus des services de l'Etat qui ont demandé la restauration de l'orgue français installé initialement dans l'église. De plus, n'étant pas installé au bon endroit, il serait déplacé. Dans ce cadre, nous avons l'obligation de prendre l'attache d'un technicien conseil pour réaliser ces travaux. M. GALTIER est le seul à avoir répondu à la consultation. Il avait réalisé l'étude diagnostic en 2009.

2 possibilités sont actuellement étudiées pour le déplacement de cet orgue (en tribune ou entre 2 piliers de la 1^{ère} travée). Les premiers éléments seront connus fin juin. Ces travaux sont compris dans le budget de l'église Saint-Laurent.

M. GARNIER : Fallait-il restaurer un deuxième orgue sachant qu'il n'y a plus d'organiste à Parthenay, que celui de l'église Sainte-Croix a coûté 200 000 € il y a 5 ans et ne sert plus ? Nous nous posons la question du choix des investissements qui peuvent être faits.

Mme LAMBERT : L'orgue existe et il est dommage que l'église Saint-Laurent ne bénéficie pas d'un instrument en état de fonctionnement.

M. GARNIER : Il n'est pas classé.

o0o

2 - CRÉATION DU JEU « MOUTOWN » - PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT ENTRE LE PARC MOUTON VILLAGE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE ET L'ÉDITEUR

M. GILBERT : Le Parc Mouton Village et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine portent un projet de soutien financier à la création du jeu « Moutown », édité par la Société Robin Red Games, dans le cadre d'une convention de partenariat approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine le 30 mars 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une participation de 1 000 € pour soutenir la création de ce jeu. Cet engagement financier, conformément à la convention de partenariat liant les trois parties, sera réalisé sous forme d'un versement à l'ordre de l'éditeur qui accompagne la fabrication des boîtes de jeu « MouTown » : SARL Robin Red Games, domiciliée à Allasac (19240).

En contrepartie, le nom de la Commune sera cité dans la règle du jeu et un texte présentant la collectivité sera ajouté dans toutes les boîtes de jeu.

Le FLIP se déroulant chaque année à Parthenay, le jeu « MouTown » issu d'un concours de prototypes de jeux dans le cadre du festival, concourt à valoriser l'image de marque de la Commune, son attractivité et son identité.

Dans le cas où la campagne de financement participatif n'aboutirait pas, le présent engagement financier serait résilié de plein droit, sans surcoût ni versement financier et sans aucune contrepartie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une participation financière de 1 000 € dans le cadre du partenariat entre le Parc Mouton Village, la Communauté de communes de Parthenay-Gatine et la SARL Robin Red Games afin de soutenir la création du jeu « MouTown »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 920-02042.

Il y a eu 132 dons en 27 jours représentant la somme de 10 024 € pour l'édition du jeu, avec la participation de la Ville si vous validez la délibération qui vous est présentée ce soir. Actuellement, le fabricant finalise la boîte et la règle du jeu. Ce jeu sera en vente sur le FLIP, dans les boutiques spécialisées puis sur l'ensemble du réseau des boutiques françaises. Cette somme permettra d'éditer 3 000 boîtes. Le partenariat avec la Commune de Vasles et le FLIP qui valorisent notre territoire communautaire. L'ensemble des donateurs seront nommés et la Ville de Parthenay sera présentée avec un petit texte dans ce jeu. Son prix de vente se situera entre 20 € et 25 €.

Mme PROUST : Est-ce que nous actualisons la délibération qui dit : « dans le cas où la campagne de financement... » puisque le financement est assuré ?

M. LE MAIRE : Nous pouvons supprimer cette mention.

M. GILBERT : L'appel aux dons sur Kisskissbankbank est réussi à 111 %.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AFFAIRES FINANCIERES

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2016 annexé :

- budget principal
- budget annexe « Régie de transport ».

Diapo n° 5 : Fonctionnement 2016

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 6,19 % par rapport à 2015 pour un montant de 8 854 106,80 € ce qui fait un écart de 584 250 €.

Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 7,44 % par rapport à 2015 pour un montant de 10 846 477,64 € ce qui fait un écart de 872 970 €.

Diapo n°7 : Dépenses de fonctionnement – Présentation par fonction – Prévision - Réalisation

Le taux de réalisation par rapport aux prévisions est de 93,40 %.

Diapo n°10 : Recettes de fonctionnement – Présentation par fonction – Prévision – Réalisation

Mme PROUST : Sur le poste « services généraux », à quoi correspond la différence entre la réalisation et le fonctionnement ?

Mme CLISSON : Nous avons perçu davantage de remboursements de personnel et les cessions de biens, moins sur la gestion du stock.

Mme HERAULT (Responsable du service Financier) : Les cessions sont inscrites en investissement et les réalisations en fonctionnement. Ensuite, ce sont des opérations d'ordre entre l'investissement et le fonctionnement. C'est complexe. C'est pour cela que les masses sont plus importantes au niveau de la réalisation donc il y a plus de recettes sur le 920. Il n'y a pas de réalisations sur le 95 en investissement.

Arrivée de Mme HERVE à 18h55

Diapo n°14 : Dépenses réelles de fonctionnement – Charges à caractère général

Assurances : 238 997,12 €, en augmentation par rapport à 2015

Charges énergétiques (gaz, électricité) : 448 219,78 € en diminution par rapport à 2015

Eau et assainissement : 43 350,04 €, en diminution

Entretien de terrains, bâtiments, voies et réseaux : 170 842,87 €, en diminution. L'année dernière, nous avons eu la démolition de la maison de Saint-Paul et le nettoyage de l'église Saint-Laurent

Maintenance : 135 117,81 € : en diminution. Il s'agit de la maintenance informatique, du chauffage...

Location mobilière et mobilière : 80 964,41 €

Téléphonie : 44 748,73 €

Achats de fournitures diverses : 198 496,49 €

Achats de fournitures stockées : 11 951,48 €

Entretien matériel et mobilier : 159 166,59 €

Alimentation : 100 272,44 €

Fêtes et cérémonies : 34 842,57 €

Carburant : 37 842,77 €

Contrats de prestations (déchets, service sécurité) : 60 414,45 €

Variation de stock : 81 250,75 €

Diapo n°15 : Dépenses réelles de fonctionnement – Charges de personnel

4 958 563,62 € : diminution de 6,64 % par rapport à 2015

Maitrise des coûts de dépenses de personnel malgré l'augmentation du point d'indice et des charges ainsi que la mise en place des services communs.

Les charges de personnel représentent 56 % des dépenses de fonctionnement.

Diapo n°16 : Dépenses réelles de fonctionnement – Autres charges de gestion courante

Subventions aux associations : 349 279 €, stable par rapport à 2015

Contingent incendie : 369 188 €, en diminution d'environ 40 000 €

Subvention au CCAS : 73 200 €, en diminution suite à la mise en place du CIAS. En 2015 elle était de 185 550 €.

Indemnités et frais de mission aux élus : 165 332 €, stable
Participation au budget « régie de transport » : 41 300 €, stable
Admission en non-valeur : 4 185 €, en diminution

Diapo n°17 : Dépenses réelles de fonctionnement – Répartition des subventions aux associations par secteur

Mme PROUST : A quoi correspond la subvention de la restauration scolaire ?

Mme CLISSON : Il s'agit d'une subvention versée à l'école Saint-Joseph pour la participation des repas.

Diapo n°18 : Dépenses réelles de fonctionnement – Charges financières

Intérêts des emprunts : 180 941,78 €, en diminution car en 2015 nous n'avons pas fait d'emprunt
Frais de ligne de trésorerie : 4 937,79 €, stable
Intérêts courus non échus : 2 774,50 €
Remboursement emprunt anticipé : 11 709,87 €, emprunt remboursé au Crédit Agricole au moment de la renégociation
Frais d'emprunt devise CHF : 12 555,26 €, fin d'un emprunt suisse sur lequel nous avons beaucoup de frais

Diapo n°22 : Recettes réelles de fonctionnement – Produits des services

Cantine : 209 610 €, en diminution
Remboursement de frais de mise à disposition de personnel : 149 869,68 €
Redevance occupation du domaine public : 43 915,19 €, stable
Location des matériels et fourrière véhicule : 47 145,33 €, légère augmentation
Concessions et redevances funéraires : 16 564,05 €, stable
Remboursement charges énergétiques CCPG : 79 758,03 €

Mme PROUST : L'écart correspond t-il au fait que les agents sont en double employeur plutôt qu'en mise à disposition ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Oui, plus les services communs.

Mme CLISSON : L'année dernière le montant était de 367 691 € et cette année 149 869,68 €.

Diapo n°24 : Recettes réelles de fonctionnement – Impôts et taxes

Produit fiscalité indirecte : 691 241,67 €, diminution de 133 593 € par rapport à 2015, dont :

Taxe sur électricité : 216 323,02 €, légère augmentation
Droits de mutation : 216 519,22 €, légère diminution
Droits de place : 45 863,48 €, légère diminution
Taxe sur les emplacements publicitaires : 33 925,94 €, légère diminution
Fonds de péréquation ressources interco et com : 164 833 €, augmentation de 12 000 €

Mme PROUST : Depuis quand avons-nous les panneaux publicitaires lumineux ?

Mme SECHERET : Nous avons voté ce sujet lors du mandat précédent.

Mme PROUST : On s'attendrait que le revenu de la taxe augmente un petit peu.

Mme LAMBERT : Non, car cela a un effet positif puisque cette taxe est appliquée en fonction de la surface des enseignes.

Mme PROUST : Visuellement, je n'ai pas vu que cela s'arrangeait.

Diapo n°27 : Recettes réelles de fonctionnement

Produits exceptionnels : 435 366,12 € soit 4 % des recettes dont :

Indemnisation assurance : 55 325 €. En 2015, nous avons été indemnisés pour l'incendie de l'église Saint-Laurent donc la différence est assez importante.

Diapo n°39 : Recettes d'investissement – Présentation par fonction – Prévision, réalisation, report

Mme PROUST : Lorsqu'il n'est pas noté de report, cela veut-il dire que nous n'obtiendrons pas de subventions ?

Mme CLISSON : Non, par exemple, pour le stade, nous ne savons pas à quel moment les subventions seront débloquées.

Mme PROUST : Donc, elles n'apparaissent pas dans le report ?

Mme HERAULT : Elles sont réinscrites au BP en nouveaux crédits pour les autorisations de programme car les crédits de dépenses ne sont pas reportés mais réinscrits. C'est la même chose pour les subventions correspondantes.

Diapo n°49 : Résultat d'exécution du budget annexe « régie de transport »

M. GARNIER : J'ai fait des recherches sur la commande publique et depuis 1 an, le Pybus a été cité 18 fois. Cela concerne aussi bien l'entretien courant comme les essuie-glaces ou les pneus que l'entretien beaucoup plus lourd. Allons-nous moderniser un jour le transport public sur Parthenay ? Eventuellement, changer de Pybus car lorsqu'il est en panne ou en réparation, c'est un bus non accessible aux personnes à mobilité réduite qui est utilisé donc elles ne peuvent pas le prendre. Nous avons répété depuis 2 ans qu'il fallait faire de la publicité pour le transport en commun sur Parthenay. Très peu de personnes savent que ce transport collectif existe.

M. ROUVREAU : Il est souvent complet et nous commençons à refuser des personnes, c'est signe que cela fonctionne plutôt bien.

M. GARNIER : Donc, allons-nous mettre en place un vrai transport collectif en augmentant les tournées ?

M. ROUVREAU : Il faudrait peut-être modifier les arrêts allant d'un point A à un point B afin qu'il y ait une rotation. Moderniser le transport implique un coût donc c'est un choix à faire.

M. GARNIER : Nous pouvons revenir sur ma première intervention. Est-ce que l'orgue de l'église Saint-Laurent est nécessaire par rapport au transport collectif ?

M. ROUVREAU : Il ne s'agit pas de la même chose.

Mme PROUST : Quelle commission peut travailler sur la mise en place d'éventuelles rotations ou autre de ce Pybus ?

M. ROUVREAU : C'est un travail que nous pourrions réaliser avec les membres de la commission Accessibilité. Pour répondre par rapport au véhicule qui vieillit et qui est souvent en panne, nous ne pouvons pas avoir un véhicule de substitution au pied levé, adapté aux personnes à mobilité réduite.

Mme PROUST : Je veux bien intégrer un groupe qui travaillerait sur cette question de mobilité s'il se réunissait spécifiquement pour cela.

M. ROUVREAU : C'est un sujet qui a déjà été abordé en commission Accessibilité et qui est à poursuivre et peut-être à élargir. S'il y a des personnes intéressées, elles seront les bienvenues.

M. LE MAIRE : Je sors de la salle et laisse la parole à Béatrice LARGEAU.

Mme LARGEAU : Avant de faire procéder au vote et en attendant que Monsieur le Maire sorte de la salle, je souhaiterais dire que les gens sont très satisfaits du Pybus notamment pour venir en visite à l'hôpital. A Saint-

Paul, il est beaucoup utilisé pour faire des courses. Il répond à un réel besoin. Nous ne pouvions pas faire en sorte que ce soit un transport scolaire car il y a beaucoup de familles qui nous l'ont demandé. Ce n'était pas l'objectif du Pybus.

Mme PROUST : Le constat a été fait que la grande boucle n'est peut-être pas adaptée.

Mme LARGEAU : Nous l'avons revue plusieurs fois.

Mme PROUST : Il faut retravailler le sujet.

Mme LARGEAU : Récemment, le directeur de la maison de retraite de Pompairain m'a interpellée sur un besoin d'étendre ce service jusqu'à son établissement.

Mme BELY : Il y a également des besoins pour l'accès à la maison de retraite des Orangers. Je le constate tous les jours car je fais souvent le taxi.

M. ROUVREAU : Les collectivités ne peuvent pas toujours se substituer aux institutions.

Mme BELY : Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses et apprécieraient que les arrêts du Pybus soient revus. Travailler avec les communes alentours, pourquoi pas. C'est une question que j'avais abordée lorsqu'il était question de l'accessibilité. Visiblement, au niveau de la Communauté de communes, ce point sur l'accessibilité n'a pas encore été traité.

Mme LARGEAU : Nous avons modifié plusieurs fois le circuit notamment pour une dame qui habitait à la Maladrerie et qui visitait son conjoint aux Orangers. Je suis d'accord pour dire qu'il faut réviser ce circuit régulièrement.

Monsieur le Maire n'étant plus dans la salle, nous allons procéder à l'approbation du Compte administratif 2016.

**Adopté à l'unanimité.*

M. le Maire reprend sa place au sein de l'instance et après avoir été informé par Mme LARGEAU que le Compte administratif a été approuvé à l'unanimité, il remercie les membres du Conseil ainsi que les services.

o0o

5 - BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORT - VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE

Mme CLISSON : Une subvention de 50 500 € a fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice comptable 2016 entre le budget principal et le budget annexe « Régie de transport » afin d'assurer son financement.

Au vu du résultat de l'exercice budgétaire 2016, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer le versement d'une participation financière de 50 500 € au budget annexe « Régie de transport ».

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

6 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Déficit d'investissement fin 2016	Reports de 2016			Besoin de financement
	Dépenses	Recettes	solde	
901 146,96	644 604,07	405 765,34	238 838,73	1 139 985,69

Mme CLISSON : Après avoir constaté que le résultat cumulé de clôture en fonctionnement fin 2016 s'établit à 1 423 066,83 € et, sur avis favorable de la Commission Finances, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter la somme de 1 139 985,69 € à la section d'investissement pour assurer son équilibre : couverture du déficit de clôture de 901 146,96 € et financement du solde des restes à réaliser (644 604,07 € en dépenses et 405 765,34 € en recettes) -238 838,73 €,
- de dire que cette affectation fera l'objet d'un titre au chapitre 912.00.1068.

**Adopté à l'unanimité.*

oOo

7 - REALISATION D'UN EMPRUNT GLOBALISE DE 3 000 000 € AFIN DE FINANCER LES INVESTISSEMENTS 2017

Mme CLISSON : Afin d'assurer le financement des programmes d'investissement de 2017, la Ville de Parthenay a lancé une consultation pour la réalisation d'un emprunt globalisé d'un montant de 3 000 000 €.

Sur à l'avis favorable de la Commission Finances du 28 avril 2017, il est proposé au Conseil Municipal :

- de retenir la proposition du Crédit Agricole dont les conditions sont les suivantes :

- Montant : 3 000 000 €
- Taux fixe : 1,69 %
- Echéance de remboursement : trimestrielle
- Frais de dossier : 3 000 €
- Durée : 20 ans
- Amortissement : échéances constantes
- Possibilité de remboursement anticipé du capital total ou partiel sous réserve du paiement des indemnités financières actuarielles et de gestion
- Mobilisation des fonds : 10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de l'accord et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. BEAUCHAMP : Je ne reviens pas sur le choix du Crédit Agricole, par contre, l'emprunt de 3 millions va générer des charges supplémentaires pour les années à venir. Si nous additionnons le capital plus les intérêts, il va falloir trouver environ 200 000 €. Sachant que le résultat, cette année, est de 283 000 €, la réserve n'est pas conséquente. Qu'envisagez-vous pour les nouveaux investissements ? Concernant le stade, où en sommes-nous par rapport au subventionnement qui était prévu ? Toutes les subventions sont-elles versées ?

Mme CLISSON : Concernant le stade, toutes les subventions ne sont pas versées. Pour l'instant, il n'y a pas de changement par rapport aux subventions inscrites sur le prévisionnel. Cette année, nous avons perçu un montant de subventions de 94 474 € et il en reste à percevoir.

M. BEAUCHAMP : Si nous ne recevons pas la totalité, nous serons obligés de contracter un nouvel emprunt. Jusqu'à 2026, les frais financiers représentent 800 000 €. Si nous devons emprunter de nouveau ce sera compliqué pour l'investissement et le fonctionnement.

M. LE MAIRE : Ce sont toujours des budgets compliqués. Depuis que je suis élu, il n'a jamais été facile de boucler un budget. C'est pour cela que nous sommes très attentifs aux dépenses de fonctionnement. 2017 est une année particulière avec un niveau très élevé d'investissement. Pour 2016, nous avons un taux de réalisation qui avoisine les 80 %. L'année dernière, certaines voix s'étaient élevées pour dire que le taux de réalisation était très faible et cela voulait dire que tout cela était mal géré. Là, je n'ai pas entendu ce discours mais je comprends, c'est sûrement un oubli ou une faute d'inattention. Quant aux marges, elles sont faibles mais cela a toujours été le cas à Parthenay c'est pour cela que nous sommes très attentifs aux investissements qui sont faits.

M. BEAUCHAMP : Il n'y a que 2 solutions. Soit nous augmentons les impôts, soit nous arrêtons les investissements.

M. LE MAIRE : Exactement. Depuis que je suis élu, nous n'avons jamais augmenté les taux. Il y a une troisième solution qui est que lorsque les recettes augmentent il n'y ait pas forcément une augmentation de la fiscalité, par exemple les dotations. Imaginez qu'il y ait un nouveau Président de la République avec un nouveau gouvernement qui prenne des décisions qui soient en faveur des collectivités qui, je le rappelle, sont le premier investisseur.

M. BEAUCHAMP : Au niveau des dotations, nous ne sommes pas trop mal lotis. Nous avons entendu des discours plus pessimistes que la réalité.

M. LE MAIRE : Les prévisions étaient plus pessimistes. Si nous faisons un comparatif par rapport à d'autres villes, Niort, par exemple, a vu ses dotations augmenter de 10 %, Mauléon 11 % et Parthenay seulement 2 %, ce qui couvre à peine l'augmentation des frais de fonctionnement. J'ai toujours intégré le fait que les dotations paient les coûts supplémentaires qui étaient sollicités par les transferts de charges non compensés. Par exemple, nous récupérons les PACS, gérés auparavant par la justice et cela représente du temps, du personnel etc.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Les cartes nationales d'identité leur donnent énormément de travail à nos agents. Nous récupérons des gens du nord du département et même des départements voisins. Ceci s'ajoute à leur travail quotidien qui est déjà conséquent. Cette prise en charge des cartes d'identité devrait être compensée par l'Etat à hauteur de 3 500 € l'année, ce qui ne couvrira pas l'investissement en temps de notre personnel.

M. BEAUCHAMP : Il est important de prévoir les années à venir pour ne pas laisser trop de dettes à nos successeurs.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord, il faut faire attention. Nous sommes à un niveau d'emprunt, par rapport à la strate, qui est très inférieur à la moyenne nationale. Les emprunts d'aujourd'hui sont certes les dettes des générations suivantes mais ce sont aussi ces mêmes générations qui profiteront des investissements que nous engageons aujourd'hui. J'avais déjà pris comme exemple le parc sportif qu'aujourd'hui beaucoup d'entre nous peuvent utiliser alors que je ne suis pas sûr que dans 10 ou 15 ans ce sera le cas. Ceux qui ont 2 ou 3 ans aujourd'hui pourront en profiter. Les investissements d'aujourd'hui sont les équipements de demain pour les générations qui en bénéficieront. L'endettement n'est donc pas forcément négatif.

**Adopté à l'unanimité.*

oOo

8 - AUTORISATION DE PROGRAMMES - REALISATIONS 2016

Mme CLISSON : Les articles L 2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunts).

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Sur avis favorable de la Commission Finances du 28 avril 2017, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des réalisations 2016 et des modifications de crédits de paiement annexées.

Nous allons faire des modifications sur les AP/CP pour répartir le solde entre le réalisé et ce qui était inscrit au budget prévisionnel en début d'année. Nous avons donc des reliquats à répartir sur les années futures.

Sur le programme 2015 :

- *Travaux Saint-Paul : Nous avons un solde de 122 449 € et nous vous proposons d'inscrire 40 007 € sur 2017 pour continuer les travaux de VRD qui sont en cours et de reporter le solde de 82 442 € sur 2018*

- *Construction du nouveau stade : Nous avons un solde de 75 707 € que nous vous proposons de reporter sur 2017, année au cours de laquelle nous devrions payer les sommes les plus importantes*

- *Eglise Saint-Laurent : Nous avons un solde de 8 502 € que nous vous proposons de reporter sur 2018 car étant donné l'avancement des travaux, 700 000 € devraient être suffisants*

- *Mise aux normes des locaux espaces verts : Nous avons un solde de 3 326 € que nous vous proposons de reporter sur 2017 car les travaux sont prévus et seront réalisés cette même année*

- *L'aménagement de l'hôtel de ville : Nous avons un solde de 11 186 € que nous vous proposons de reporter sur 2018 puisque 2017 sera probablement consacrée à la phase d'études et que les travaux devraient commencer vers mars 2018*

- *Travaux du Palais des Congrès : Nous avons un solde de 73 877 €. 28 000 € devraient suffire sur 2017 pour les travaux restant à faire sur le point d'accès internet et l'accessibilité. Nous verrons ensuite pour 2018 car nous avons dépensé moins que prévu sur cette ligne.*

Sur le programme 2016 :

- *Programme annuel de voirie : Nous avons un reliquat de 64 109 € que nous vous proposons de reporter en 2018 puisque la somme de 300 000 € correspond au montant des travaux que nous pourrions réaliser.*

- *ADAP : Nous avons un reliquat de 112 500 € pour des travaux qui n'ont pas été réalisés sur 2016, nous vous proposons de les reporter en 2018 tout en essayant d'en réaliser un maximum sur 2017.*

Il n'y a pas de changement au niveau des recettes pour le moment.

Mme PROUST : Nous n'avons pas les recettes donc je vais m'abstenir car j'ai besoin de connaître les chiffres dans leur intégralité pour me prononcer. Tout à l'heure, vous avez parlé de report, de subvention et nous allons voter la mise en place d'une souscription pour l'église Saint-Laurent donc il y a des évolutions à venir au niveau des recettes d'une manière prévisionnelle.

Mme HERAULT : L'autorisation de programme ne portait que sur les dépenses. Nous n'avions pas intégré les recettes dans la délibération des autorisations de programme.

Mme PROUST : Il y a ce qui est obligatoire et la façon d'intégrer les projets dans leur globalité.

Mme HERAULT : La page des recettes a été vue en commission et je pensais que vous l'aviez récupérée. Excusez-moi.

Mme PROUST : Quand cela vient augmenter la colonne 2017, cela fait varier le budget prévisionnel également.

Mme HERAULT : Oui, c'est dans la décision modificative.

Mme CLISSON : Tout à l'heure, nous verrons tous les reports en décision modificative.

Mme PROUST : Nous manipulons ces tableaux 4 à 5 fois dans l'année. Pourquoi autant ?

Mme HERAULT : Il est noté dans le texte que nous avons l'obligation de les repasser puisque c'est intégré dans le budget et il faut que vous en ayez connaissance. C'est le seul moyen d'y parvenir. Je ne vous donne pas le budget dans son intégralité avec toutes les annexes mais celui-ci, je vous le fournis.

**Adopté par 24 voix pour et 6 abstentions.*

o0o

9 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2017

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 du budget 2017, annexée.

En fonctionnement, comme l'a rappelé Monsieur BEAUCHAMP tout à l'heure, nous avons 283 081,14 € dans les nouveaux crédits. Les montants sont supérieurs à ceux inscrits au budget primitif au niveau des dotations et participations. Cette somme ajoutée à l'excédent de fonctionnement donne un total de crédits de 851 081,14 € que nous utiliserons en dépenses imprévues soit :

- 45 081,14 € en dépenses imprévues*
- 35 000 € pour les aménagements et services urbains notamment pour du matériel usagé et des pièces détachées pour le service espaces verts qui n'avaient pas été prévus*
- 10 000 € pour la restauration scolaire concernant l'installation du self de l'école de La Mara*
- 1 000 € pour l'adhésion au jeu Moutown*
- 50 000 € concernant une pollution survenue dans l'étang d'un particulier*

M. ROUVREAU : Il s'agit d'une pollution aux hydrocarbures survenue dans l'étang d'un riverain route de Brossard. En remontant les différents réseaux, nous nous sommes aperçus que notre bassin de rétention situé entre la rue Beethoven et le boulevard de l'Europe était rempli d'huile de vidange. Ne sachant pas d'où cela provenait, il a fallu faire l'inventaire de l'ensemble des réseaux et nous sommes remontés jusqu'à un concessionnaire de véhicules dont le déversoir d'huile de vidange avait une anomalie et qui se déversait, par fuites, dans le réseau pluvial. Le bassin de rétention de la collectivité a joué son rôle puisqu'il sert à ralentir ce genre de fuites mais lorsqu'il y a de fortes précipitations cela passe tout de même par-dessus. Différentes analyses ont été réalisées et le Thouet n'était pas concerné, la pollution n'ayant concerné que le bassin de rétention et l'étang. Nous avons lancé une procédure afin que les assurances puissent prendre en charge ces éventuelles dépenses estimées à environ 100 000 €.

Mme CLISSON : C'est pourquoi nous avons anticipé une dépense de 50 000 €.

M. BEAUCHAMP : Vous ne passez pas les 10 000 € pour le self de l'école de La Mara en investissement ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Non, car cela concerne l'achat de vaisselle en remplacement de l'existant donc il s'agit de fonctionnement.

Mme CLISSON : Nous réaliserons donc un virement à la section d'investissement d'un montant de 10 000 €. Je passe à la section investissement. Sur la colonne de droite vous avez les crédits de reports que nous avons vu tout à l'heure avec les AP/CP.

Recettes : nouveaux crédits :

- 30 960 € pour les services généraux : participation de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour les travaux du CIAP à la maison du patrimoine
- 24 600 € en dotations et subventions correspondant au FCTVA sur les reports

Le virement à la section de fonctionnement est de 10 000 € ce qui nous permettra de diminuer de 600 000 € l'emprunt inscrit au budget primitif de 2017.

Dépenses – nouveaux crédits :

- les AP que nous avons vu tout à l'heure ainsi que des achats informatiques imprévus (licences et logiciels).

*Adopté à l'unanimité.

O
O O
O

ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES

10 - EGLISE SAINT-LAURENT - RESTAURATION DE L'INTERIEUR ET DE LA FLECHE OCCIDENTALE - TRANCHE 2 DE TRAVAUX - LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Mme LAMBERT : La Commune a engagé une opération de restauration de l'intérieur et de la flèche occidentale de l'église Saint-Laurent afin de préserver la qualité patrimoniale de Parthenay.

La deuxième tranche de travaux est intitulée « restauration intérieure et peintures murales : nef, transept, chœur et chapelles, tranche 2/3 ».

Ces travaux sont d'autant plus nécessaires qu'ils doivent notamment effacer les conséquences de l'incendie de la crèche de Noël de décembre 2014.

Il est possible de proposer aux parthenaisiens et aux entreprises de s'associer à la remise en état de ce patrimoine commun en lançant une souscription publique via la Fondation du Patrimoine.

Sur le principe, la Fondation du Patrimoine récoltera tous les dons et les reversera à la Commune en fin d'opération, déduction faite de ses frais de gestion (6 %).

Ces dons ouvriront droit à une réduction d'impôt. Pour ce faire, la Fondation du Patrimoine délivrera un reçu fiscal à chaque donateur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement d'une campagne de souscription publique pour financer en partie la tranche 2 de restauration de l'intérieur et de la flèche de l'église Saint-Laurent,
- d'approuver la convention, ci-annexée, à conclure avec la Fondation du Patrimoine,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette opération.

Concernant les travaux de l'église Saint-Laurent, il a été fait un travail sur la possibilité de trouver des recettes supplémentaires. Nous avons été approchés par la Fondation du Patrimoine qui propose de mettre une souscription s'adressant aux Parthenaisiens et aux entreprises pour participer à la restauration de cette église. Les dons sont déductibles à hauteur de 66 % sur l'impôt sur le revenu et pour les personnes soumises à l'impôt

sur la fortune, la déduction est de 75 % dans la limite de 50 000 € et la fondation délivre un reçu fiscal à chaque donateur. Des personnes sont déjà intéressées pour répondre à cet appel de la Fondation du Patrimoine pour l'église Saint-Laurent. Cette démarche peut rester totalement anonyme. Une plaquette est en cours de finalisation et sera distribuée largement afin de permettre aux personnes intéressées de participer.

M. CHEVALIER : Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons pointé les dépenses importantes pour la rénovation de l'église Saint-Laurent. Nous avons aussi précisé, avec insistance, que cette position n'était en aucun cas liée à un quelconque désintérêt pour l'entretien du patrimoine ou les monuments historiques bien au contraire. Il est important d'insister afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés mais nous avons mis en avant l'argument sur les priorités. Nous n'aurions pas donné les mêmes priorités. L'entretien des monuments historiques et la rénovation du patrimoine nous tiennent particulièrement à cœur, car au sein de la minorité municipale, nous avons plusieurs personnes qui ont consacré une partie de leur parcours professionnel aux matières historiques, à la conservation du patrimoine donc c'est quelque chose qui ne peut pas nous être reproché. En revanche, nous aurions fait le choix de privilégier d'autres dépenses si nous avions eu la gouvernance de la Ville. Par contre, la délibération, elle, va dans le bon sens et ça c'est important que nous puissions le noter puisqu'elle est en adéquation avec une proposition que nous réitérons souvent, celle d'aller chercher des financements extérieurs. Par conséquent, le fait de proposer une souscription publique par le biais d'une fondation est une très bonne initiative. Nous l'avons observé car la Commune de La Chapelle-Bertrand, par le biais de cette même souscription, avait obtenu des finances. Il y a également le concours des Rubans du Patrimoine qui propose d'aider les villes à entretenir leurs bâtiments par le biais d'un concours ainsi que la Fondation du Crédit Agricole et l'association Sauvegarde de l'art français. Il y a donc des solutions extérieures et nous ne pouvons que saluer cette initiative de votre part.

Mme LAMBERT : Je connaissais personnellement la Présidente de la Fondation du Patrimoine pour les Deux-Sèvres. Ce sont 2 propositions qui se sont rencontrées. Au moment où nous cherchions des financements, cette possibilité s'est présentée.

Mme CLISSON : Concernant la fondation du Crédit Agricole, il faut que les travaux soient portés par une association. La fondation n'aide pas directement les collectivités. Nous avons déjà fait le nécessaire.

Mme BELY : La commune d'Ardin a obtenu des financements de la part de l'association Sauvegarde de l'art français. Donc, il serait bon de se renseigner et savoir si nous pourrions obtenir quelque chose.

Mme LAMBERT : Absolument, l'idée est bonne et nous la retenons.

M. CHEVALIER : Par une délibération qui pourrait paraître anecdotique, nous pouvons tirer 2 enseignements et c'est important que nous le notions pour mettre un peu de positivité de temps en temps dans la relation entre une majorité et une minorité municipale. Force est de constater, et c'est une bonne nouvelle, qu'à la fois vous et nous pouvons nous accorder sur des propositions constructives qui prennent en considération la nécessité de s'adapter aux budgets contraints. La seconde, sans ironie aucune, cette délibération montre aussi que lorsque nous acceptons de dépasser les apparents clivages, des positions communes sont possibles même sur des sujets qui initialement nous divisent donc tout est possible. Enfin, et c'est important, nous pensons que la préservation du patrimoine n'est pas l'affaire uniquement des élus mais aussi des citoyens. Le patrimoine nous appartient à tous et nous adhérons au fait que les parthenaisiens puissent, s'ils le souhaitent, faire un don à la Ville. Pour toutes ces bonnes raisons, nous allons voter avec vous sur cette initiative.

Mme LAMBERT : Nous y sommes sensibles et nous souhaitons tous que cet appel reçoive un plein accord de nos concitoyens et des entreprises de la région.

*Adopté à l'unanimité.

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL

11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL

M. GILBERT : Sur avis favorable de la Commission « Culture » du 18 avril 2017, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations telles que définies dans le document joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 923-339-6574.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

MUSEE

12 - STAGE DECOR SUR CERAMIQUE - DETERMINATION DU MONTANT DE PARTICIPATION

Mme YOU : Dans le cadre de l'exposition « La faïencerie d'art de Parthenay – 2^{ème} volet : Henri Amirault », prévue du 14 mai au 1^{er} octobre 2017, le musée souhaite proposer, en plus d'un atelier d'initiation, un stage d'approfondissement consacré au décor sur céramique.

En effet, pendant l'exposition consacrée à Prosper Jouneau en 2016, le musée avait organisé des ateliers d'initiation gratuits sur cette thématique, animés par Mme Valérie Lainé-Lambert. Cette activité avait été très appréciée par les participants.

Avec cette nouvelle proposition, le musée affirme son projet de développement des activités d'éducation et de pratique artistique et culturelle auprès des parthenaisiens.

Le stage payant intitulé « Approche de la technique de peinture sur biscuit et sous émail » se déroulera sur deux demi-journées sur réservation pour 6 personnes (les dimanches 2 et 9 juillet, de 14h à 18h).

Le coût du stage pour la collectivité s'élève à 160 € (20 €/h) et le total des fournitures à 270,66 €.

La Commission Urbanisme – Patrimoine – Musée – Commerce Local du 11 mai 2017 propose au Conseil Municipal de fixer le montant de participation des stagiaires, correspondant à une contribution aux frais des fournitures, à la somme de 45 €.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

FONCIER

13 - CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES D684 ET D685, SITUÉES AU LIEU-DIT « LA JOUSSELIÈRE » À AZAY-SUR-THOUE

La Commune de Parthenay est propriétaire des parcelles cadastrées D684 et D685 situées au lieu-dit La Jousselinière à Azay-sur-Thouet. Ces parcelles, qui abritaient des ouvrages et constructions, ont été mises à disposition du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) dans le cadre du transfert de compétences.

Le SMEG a depuis procédé à la démolition des ouvrages et constructions qui ne présentaient plus d'intérêt dans l'exercice de ses compétences du fait de la construction de l'usine de production d'eau du Tallud. Seul, le

bâtiment d'habitation est resté en place. Le Conseil Municipal de Parthenay s'était prononcé favorablement sur le projet de démolition envisagé lors de sa séance du 17 septembre 2015.

Parallèlement, courant 2016, la Commune d'Azay-sur-Thouet a proposé l'acquisition des parcelles D684 et D685 au prix de 4 500 €, conformément à l'avis des Domaines du 12 avril 2016, renouvelé le 4 mai 2017.

Le procès-verbal de fin de mise à disposition des terrains au SMEG a été validé par le Conseil Municipal de Parthenay qui a autorisé Monsieur le Maire à le signer. Il y est stipulé que la Ville retrouve l'ensemble de ses droits sur les parcelles à compter du 1^{er} avril 2017 si bien que la vente peut être désormais envisagée.

La Commission Urbanisme, Patrimoine, Musée et Commerce Local du 11 mai 2017 a émis un avis favorable à la réalisation de cette cession.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession des parcelles cadastrées D684 et D685 situées au lieu-dit « La Jousnelinière » à Azay-sur-Thouet, moyennant le prix de 4 500 €, au profit de la Commune d'Azay-sur-Thouet,
- de dire que les frais d'acte seront à la charge de la Commune d'Azay-sur-Thouet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AFFAIRES TECHNIQUES

14 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU EN 2016 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE

M. ROUVREAU : L'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation au Conseil Municipal de chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunal du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2016 communiqué par le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Pour l'année 2016 :

- 26 423 abonnés pour 52 137 habitants sur l'ensemble du territoire du Syndicat
- 3 585 806 m³ mis en distribution
- 2 532 162 m³ consommés : 267 litres/jour/habitant
- 72 % de rendement
- 21 réserves d'eau pour 1 928 km de canalisations
- le prix de l'eau se situe entre 2,30 € et 2,46 € TTC/m³ soit 0,2 centimes d'€ le litre d'eau suivant les territoires.

Les prestations du Syndicat sont la production, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution.

La gestion est faite en partie, sauf pour la Commune de Ménigoute qui était en 2016 gérée par Veolia et le reste du Syndicat par la SAUR. Pour 2017, la SAUR a obtenu l'ensemble du marché.

La Commune de Parthenay compte 5 918 abonnés.

Il y a 2 points de prélèvement d'eau potable qui sont la Source de la Cadorie à Allonne et le Forage du jardin des agneaux à Vasles.

Le syndicat achète de l'eau :

- à la SPL des eaux du Cébron
- au Syndicat des Eaux du Centre Ouest (79) : SECO
- à Vendée eau (85) souvent appelé le barrage de Mervent

Il y a quelques ouvrages sur Parthenay dont le Château d'eau de Daguerre qui sera réhabilité en 2018/2019 puis une bache sur la ZAC des Loges.

Sur Parthenay, nous avons 93 051 mètres de canalisations. Les réseaux sont équipés de 6 301 vannes, 172 compteurs de sectorisation qui permettent de pré localiser les fuites d'eau, 47 stabilisateurs de pression afin de réguler la pression de desserte, 1 446 poteaux d'incendie. Le parc de compteurs compte à ce jour 27 009 unités. L'âge des compteurs est de 7 ans et demi et le Syndicat souhaite les renouveler au bout de 15 ans. Pour 2016, 1 816 compteurs ont été renouvelés.

Le volume facturé aux abonnés est de 479 013 m³.

Bilan des volumes mis en distribution en 2016 :

- production : 403 871 m³
- importations : 3 194 152 m³
- volume mis en distribution : 3 585 806 m³ dont la consommation est comptabilisée à 2 565 859 m³ avec une perte de 997 455 m³
- exportations : 12 217 m³

Interventions du Syndicat sur demande d'abonnés sur l'ensemble du périmètre du Syndicat :

- Abonnés qui emménagent (entrants) : 2 965 en 2015 et 3 017 en 2016
- Abonnés qui déménagent (sortants) : 3 484 en 2015 et 2 920 en 2016. Il y en a 564 en moins ce qui veut dire qu'il y a plus de compteurs qui restent ouverts donc nous pouvons penser que des gens viennent s'installer sur le territoire. Je pense que le secteur de l'eau est le système le plus parlant sur la mobilité.

Tarifification :

Les tarifs sont à peu près stables. Le prix TTC d'une facture de 120 m³ correspondant à un foyer de 3 personnes était de 271,56 € en 2015 et 276,62 € en 2016. C'est la part du m³ d'eau qui est passé de 1,46 € à 1,51 € qui peut faire la différence.

Surveillance sanitaire :

Le contrôle sanitaire est réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Indicateurs financiers :

Le taux d'impayés des factures d'eau est estimé à 5 %.

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître un montant restant dû en 2016 de 9 975 537,36 €.

La durée d'extinction de la dette est de 5,63 ans donc nous sommes situés entre 5 et 10 ans ce qui est satisfaisant.

Action de solidarité :

Le Syndicat a subventionné une association pour réaliser des travaux d'adduction d'eau au Togo pour un montant de 3 000 €.

M. GARNIER : Le rendement est passé de 79 % à 72 %. J'ai assisté à une réunion au cours de laquelle il nous a été indiqué que des travaux avaient été réalisés afin de sérier les fuites rapidement. Avons-nous une explication ?

M. ROUVREAU : Lorsque j'ai fait l'analyse, j'ai eu la même réflexion et je n'ai pas, à ce jour, les éléments de réponse que j'essaierais d'obtenir pour la prochaine séance.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.*

o0o

15 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN 2016 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE

M. ROUVREAU : Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport annuel 2016 du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le service public d'assainissement non collectif de l'exercice 2016 communiqué par le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Compétences liées au service :

*Le Syndicat réalise le contrôle des installations et leur réhabilitation.
Le service est exploité en régie*

Les missions obligatoires :

- contrôles de conception
- contrôles d'exécution
- contrôles de fonctionnement
- diagnostic vente

Les missions facultatives :

- études de sols
- réhabilitation des installations
- vidange des fosses

Estimation de la population desservie :

Ce service dessert environ 9 000 dispositifs. Le nombre d'habitants concernés est estimé à 9 000 dispositifs x 2,5 personnes / foyers = 23 000 habitants.

Activités de l'année :

- études de sol : 19 en 2016 (-4 par rapport à 2015)
- contrôle de conception : 125 en 2016 (+29 par rapport à 2015)
- contrôle d'exécution : 86 en 2016 (-21 par rapport à 2015)
- contrôle de fonctionnement : 1 375 en 2016 (+6 par rapport à 2015)
- réhabilitation : 14 en 2016 (+2 par rapport à 2015)
- diagnostic vente : 125 en 2016 (-39 par rapport à 2015)
- vidange des fosses : 361 en 2016 (+252). *Le prix pour vidanger une fosse septique est intéressant.*

La tarification est la même qu'en 2015.

Mme BELY : Je souhaite revenir sur le rapport de l'eau car vous n'avez pas dit qu'il y a une grande vétusté des canalisations, élément qui paraît dans le rapport. Il faudrait peut-être faire remonter au Syndicat qu'ils nous ont joint un rapport de l'ARS sur la qualité de l'eau qui est de très mauvaise qualité visuelle. Nous n'arrivons pas du tout à le lire donc ce n'est pas la peine de joindre un document s'il est illisible.

M. ROUVREAU : Nous allons demander au Syndicat de nous fournir des documents exploitables.

Mme BELY : C'est intéressant de pouvoir consulter ce rapport de l'ARS. Concernant le SPANC, vous avez parlé des vidanges des fosses. Est-ce que c'est sur devis ? Sous-traité aux entreprises ? Fait par le Syndicat ?

M. ROUVREAU : Le Syndicat fait appel à une entreprise retenue suite à un appel d'offres.

Mme BELY : Dans ce rapport, j'ai constaté qu'il n'y avait pas eu de demandes des propriétaires pour l'entretien des installations. Quelle est l'explication ?

M. ROUVREAU : Les installations sont contrôlées au maximum tous les 10 ans. Aujourd'hui, il n'y a pas de demandes de privés envers le Syndicat pour faire l'entretien des fosses septiques. Cela se fait par le contrôle régulier ou s'il y a une anomalie ponctuelle.

Mme BELY : Le bilan 2016 concerne seulement 11 communes.

M. ROUVREAU : Je n'ai pas l'explication.

Mme BELY : Je me suis interrogée pourquoi ces 11 communes.

M. ROUVREAU : Ne paraissent pas non plus les différents travaux engagés pour réhabiliter les collectivités comme en ce moment sur la Commune de La Chapelle-Bertrand.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.*

O
O O
O

SOUTIEN A LA BIODIVERSITE

16 - ADHESION A L'ASSOCIATION ABEILLE DU POITOU

M. BOIVIN : Dans le cadre de sa politique environnementale, de préservation de la biodiversité et de gestion différenciée, la Ville de Parthenay a installé un rucher municipal au parc des Loges en partenariat avec l'association Abeille du Poitou.

Un agent du service Espaces Verts a été formé afin d'effectuer un suivi régulier et d'assurer la bonne croissance des colonies.

Afin de développer des actions pédagogiques et de sensibilisation auprès des publics scolaires ou autres, il est nécessaire de former d'autres agents et de faciliter l'exercice de leurs fonctions par l'information, l'échange et la formation.

Il est également nécessaire de créer des liens de solidarité et d'amitié avec les apiculteurs du territoire.

L'adhésion à l'association Abeille du Poitou, agréée pour distribuer des produits de traitements homologués, respectueux de l'environnement et écologiques, permettrait également de bénéficier de conseils et d'emprunter du matériel d'extraction et de fonte de cire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion à l'association Abeille du Poitou,
- d'approuver les statuts de l'association ci-joints,
- de régler le montant de la cotisation pour l'année 2017 s'élevant à 15 €,
- de désigner un représentant de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 928-823-6281.

3 points nous permettent de remettre en perspective cette proposition de délibération. La première est le souhait de la collectivité d'un rucher municipal des Loges pour tous et accessible à tous. Il est prévu un travail d'aménagement des cheminements pour accéder à ce rucher avec une plateforme d'observation. Les chemins seront praticables et carrossables pour toutes les générations et les personnes à mobilité réduite. Ces travaux se feront en régie par l'intervention des services techniques.

Le deuxième point est l'installation de la signalétique sur le site du Domaine des Loges et à proximité du rucher en partenariat avec l'association Abeille du Poitou et le service communication de la Ville. Ce sera une signalétique ludique et pédagogique qui présentera ce projet de rucher et une signalétique d'information et d'avertissement des usagers de la présence de ce rucher sur le Parc des Loges pour des mesures de sécurité des usagers. Une action pédagogique et d'information auprès du public scolaire dans le cadre d'une récolte de miel est organisée. Plusieurs groupes des écoles ont été sollicités pour cette opération. Pour des raisons de sécurité, les cadres seront enlevés des ruches le matin avant l'activité avec les enfants par les apiculteurs et le référent rucher. La mise en pot du miel se fera à la cuisine centrale Gutenberg pour des raisons sanitaires. La date retenue est le mercredi matin 7 juin. Vous êtes chaleureusement invités à participer à ce temps de sensibilisation et de découverte du monde des abeilles par les plus jeunes et en collaboration avec l'association Abeille du Poitou. Militons ensemble pour faire vivre ce rucher municipal.

Candidat représentant de la collectivité : Albert BOIVIN

*Adopté à l'unanimité.



QUESTIONS DIVERSES

1) Qui est chargé de l'entretien des lieux de promenade ?

Mme SECHERET : La saison touristique commençant, nous avons des sentiers et des esplanades agréables sur Parthenay. Qui est chargé de l'entretien, entre autres, du GR36 car actuellement il y a beaucoup d'herbes ? Je suis d'accord avec la biodiversité mais, malgré tout, il faut que les gens puissent passer.

M. ROUVREAU : La collectivité prend en charge ce qui est sur le territoire de la Commune de Parthenay. Le chemin concerné est, je pense, le chemin du Rosaire qui est nettoyé juste avant la course des remparts. Les services de la collectivité ne peuvent pas entretenir partout en même temps. Il est privilégié, dans un premier temps, de désherber le cœur de ville et les accès, et dans un deuxième temps les extérieurs.

Mme SECHERET : A Saint-Jacques, il y a plusieurs escaliers qui auraient besoin d'un nettoyage. Il y a des feuilles qui datent de l'automne. Ce n'est pas grave mais la saison touristique commençant... Il s'agit de la rue Petite Dégagée.

Mme LAMBERT : Le nettoyage à haute pression a été réalisé.

Mme SECHERET : J'y suis passée il y a 4 jours.

Mme LAMBERT : J'y suis passée il y a 3 jours et c'est propre.

M. ROUVREAU : Nous avons du matériel vieillissant et nous essayons de trouver des solutions alternatives pour pouvoir se soustraire à cela. Nous avons maçonné quelques marches qui étaient glissantes. Cela avance mais nos maçons ont différents chantiers à réaliser.

Mme SECHERET : La rue du Puits Saint-Jean a entièrement été refaite ce qui est bien car elle a été fermée un certain temps. Par contre, dans la rue Petite Dégagée il y a un mur en mauvais état. Pourrait-il être rénové rapidement car la rue est fermée ?

M. ROUVREAU : Il faut s'assurer que le mur nous appartienne.

Mme LAMBERT : Il appartient à un particulier. Le propriétaire a fait une demande de travaux sur laquelle l'ABF a statué. Il appartient maintenant au propriétaire de réaliser ces travaux.

M. ROUVREAU : Nous n'interdisons pas aux riverains d'enlever les quelques herbes qui sont devant chez eux tout en respectant celles qui ont été semées le long des murs.

Mme SECHERET : Je n'ai pas parlé d'herbe, c'est vrai qu'il y en a sur les côtés mais ce n'est pas gênant.

M. ROUVREAU : La collectivité entretient ce qui lui appartient. Certains propriétaires laissent largement déborder leur haie. Il faudrait que nous leur rappelions les règles.

2) Comment explique-t-on la différence d'exigence pour l'obtention d'un permis de construire entre des bâtiments situés à 200 m de distance l'un de l'autre ? (l'ancien projet du cinéma et Hyper U)

Mme LAMBERT : Afin que ce soit plus clair, nous allons vous projeter le plan du périmètre du PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) qui explique beaucoup de choses. Dans le cadre du projet du cinéma, il était proposé de l'implanter situées à l'extérieur des remparts sur les places du 8 mai et du 11 novembre. Historiquement, ce secteur correspondait aux anciennes douves de la Citadelle et dans le PSMV ce secteur renvoyait des hypothèses d'évolution proposées par les rédacteurs du document de l'époque et prévoyant d'éventuelles constructions entièrement enterrées. Nous avons eu une réunion avec les services de l'Etat qui avaient laissé entrevoir une possibilité d'émergence du bâtiment au-dessus du niveau actuel mais l'ABF a déclaré que cette émergence était incompatible avec les éléments du projet du cinéma qui n'acceptait pas une hauteur suffisante. Cela entraînait une visibilité de l'ouvrage depuis l'espace public qui ne correspondait pas à une véritable visibilité du cinéma et le coût de l'opération était important.

Sur le plan, nous pouvons constater que le projet du cinéma faisait partie du secteur sauvegardé dont le règlement sert de Plan Local d'Urbanisme pour le centre-ville et doit donc être appliqué. Sur ce secteur, c'est l'Architecte des Bâtiments de France accorde ou non les autorisations et les réalisations mais il a refusé. Nous aurions tout de même pu faire la demande de permis de construire et aller contre le refus mais je ne pense pas qu'il aurait été souhaitable de se lancer dans une telle démarche.

En ce qui concerne le projet d'hyper U, on peut observer qu'il n'est pas du tout dans la zone. Il est dans une zone UB où le règlement est différent et c'est le PLU qui s'applique. L'ABF peut donner des prescriptions qui vont être respectées mais il n'a pas la main de la même façon qu'en secteur sauvegardé. Le plan qui a été fait par le propriétaire d'Hyper U a été discuté avec l'ABF et refusé une première fois, ce dernier ayant demandé une modification. Le deuxième projet proposé par le propriétaire d'Hyper U a été accepté par l'ABF.

Mme SECHERET : Il me semblait que Monsieur le Maire signait ce permis de construire.

M. LE MAIRE : Nous avons beaucoup discuté avec le propriétaire en question et cela n'a pas toujours été facile. Cette grande surface est située sur un terrain extrêmement contraint. Il souhaite réaliser un drive, système de commercialisation qui se développe actuellement. Nous pouvons discuter sur l'esthétique, chacun le voit à sa façon. C'est assez massif mais Hyper U est un ensemble commercial important pour le centre-ville. Si le propriétaire avait décidé de partir en dehors de Parthenay, cela aurait été dommageable pour le centre-ville. Ce projet est autorisé dans le cadre de la zone UB.

Mme SECHERET : Nous le comprenons mais nous voulions faire remarquer que c'est monumental et c'est dommage.

Mme LAMBERT : Le terrain est contraint donc il l'utilise au maximum de la place sinon ça ne se passe plus ici.

M. LE MAIRE : François GILBERT va vous donner une information.

M. GILBERT : Nous avons lancé une consultation sur les services publics numériques qui s'appelle « Moi citoyen numérique ». Ce qui est intéressant pour les élus et les agents, c'est de nous rapprocher des pratiques quotidiennes du numérique des habitants et des usagers de notre territoire. Cette enquête est lancée jusqu'au 30 juin. Etant membre de l'association « Villes Internet », nous demanderons les résultats pour la Ville et la Communauté de Communes de

Parthenay Gâtine et envisagerons ensuite quelques réunions publiques pour présenter ces résultats et engager une démarches avec les citoyens afin de connaître leurs attentes et apporter des améliorations sur notre politique publique du numérique voire des améliorations sur les différents développements que nous pourrions mettre en œuvre demain. Je vous remercie donc d'être le relais qui peut être d'insérer le lien dans votre signature. Pour les élus qui travaillent avec leur service, communiquer auprès des usagers des services. Les réponses nourriront l'enquête nationale et nous aurons une meilleure visibilité sur les usages locaux. Je vous remercie de relayer cette information et je remercie également la presse de l'avoir déjà fait.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Bonne soirée à toutes et à tous.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 22 mai 2017 au 5 juin 2017.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;